



Communiqué de presse

Mardi 8 juillet 2008

Les collectifs de solidarité avec Marina Petrella

Marina Petrella, une histoire française

Les collectifs de solidarité avec Marina Petrella ont pris acte du fait que la campagne menée depuis 11 mois en sa faveur et la large prise de conscience de l'iniquité que représenterait son extradition ont amené ce matin monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, à s'exprimer publiquement sur cette question d'une façon bien plus nuancée qu'il ne l'avait fait jusqu'à présent.

Quant au contenu de cette intervention, nous répondons :

Monsieur le président,

Vous semblez considérer que la situation actuelle de Marina Petrella relève des relations franco-italiennes.

Pourtant :

- **C'est bien la France qui s'est engagée** envers Marina Petrella en dépit des décisions de justice italiennes :
 - o *En l'accueillant en 1993 ;*
 - o *En la régularisant en 1998 ;*
 - o *En la laissant vivre ici pendant 15 ans.*
- **C'est bien la France qui a retourné sa veste** en l'arrêtant brutalement le 21 août dernier sur la base d'une demande italienne vieille de 15 ans ;
- **C'est bien la France qui est responsable** de son état de santé dramatique dû à une détention de 11 mois, d'autant plus insupportable qu'elle intervient près de 30 ans après les faits.

Vous dîtes estimer, monsieur le Président, qu'il serait souhaitable que votre homologue italien décide d'une grâce en raison de l'état de santé de Marina Petrella et de l'ancienneté des faits. Nous vous demandons donc d'être conséquent et de prendre les responsabilités qui sont les vôtres en qualité de Président de la République française :

- **Prenez les dispositions nécessaires à une levée d'écrou immédiate ;**
- **Appliquez la clause humanitaire inscrite par la France dans la convention de 1957 régissant les conditions d'extradition de Marina Petrella ;**
- **Abrogez le décret d'extradition.**

Et puisque vous soulignez que le temps écoulé constitue un délai déraisonnable pour appliquer la peine que Marina Petrella encourt, pointant ainsi du doigt ce refus d'amnistie long de 30 ans qui constitue l'anomalie italienne, il vous revient, monsieur le Président, d'intervenir dans votre sphère de souveraineté en procédant à un moratoire sur toutes les extraditions.

La vie de Marina Petrella dépend de vous : libérez la !